

coupable, si décourageante pour des vieux soldats. J'en ai trop long à vous raconter pour en parler dans une lettre. »

« C'est à vous, mon général, écrit le colonel de Froidefond en 1842 après l'affaire du sergent Blandan, c'est à vous, si juste appréciateur du mérite, c'est à vous dont les leçons font encore la gloire du 26^e sur les champs de bataille de l'Afrique, qu'il appartient de sauver de l'oubli un de ses plus précieux titres à la gloire, en lui donnant la publicité sous la double garantie de votre nom et du haut rang que vous occupez dans l'armée... Le 26^e a déjà eu l'honneur de servir sous vos ordres ; les traditions puisées à si bonne école se conservent encore ; mais il est temps qu'il rentre en France... Je regarderais comme une faveur signalée que vous voulussiez bien le demander au ministre pour faire partie de votre division. En vous soumettant cette prière ou plutôt si vous daignez la réaliser, ce serait le commencement d'exécution d'un vœu que nul régiment ne devrait être envoyé en Afrique avant d'avoir passé dix-huit mois dans votre division, et que tous les corps sortant de l'Algérie auraient à tenir garnison au moins un an à Perpignan. »

N'est-ce pas la confirmation éclatante de ce que disait le duc d'Orléans au colonel Corbin, qu'il félicitait pour l'expédition de Mascara et qui lui répondait que « cette bonne discipline, cette instruction *qu'on venait* de mettre en pratique » était due aux soins constants du commandant de la division de Perpignan : « Oui, vous avez raison, colonel ; avec Castellane on est à bonne école (1). »

(1) *Lettre* du 18 décembre 1835.